

Qui suis-je ?		
D'après moi	D'après ma famille	D'après les autres personnes que je côtoie
<p>Ronan Vasseur 12 ans</p> <p>Elève de 5^e</p> <p>Habite à Séné</p>	<p>Fils d'Alain Vasseur et de Soizic Fouchet</p> <p>Frère de Lili</p>	<p>Elève de 5^e plutôt sérieux Copain de Marine et de Swann Joueur de basket</p>

Légende

 Identité légale

 Identité personnelle

L'identité est singulière car chacun d'entre nous a son identité propre ; elle permet de nous identifier et de nous reconnaître.

L'identité est aussi multiple car plusieurs éléments permettent de nous identifier.

Singulier qui se distingue des autres

qui est différent des autres

qui est individuel

Multiple qui multiplie

composé, constitué d'éléments différents

nombreux



Doc.1 : Antoine de Saint-Exupéry

Exercice n°1 : L'exemple d'Antoine de Saint-Exupéry

Pour rappeler ce qu'est l'identité légale (ou juridique), étudions celle d'Antoine de Saint-Exupéry.

- 1- Complète ce tableau.
- 2- Surligne les deux principaux éléments de l'identité légale.

Antoine de Saint-Exupéry	Les éléments de l'identité légale	Moi
29 juin 1900	date de naissance	
Lyon	lieu de naissance	
Saint-Exupéry (de)	nom de famille	
Antoine, Marie, Jean-Baptiste, Roger	prénoms	
masculin	sexe	
Jean de Saint-Exupéry	prénom et nom du père	
Marie Boyer de Fonscolombe	prénom et nom de la mère	
français	nationalité	
/	lieu de résidence	

Exercice n°2 : Que dit la loi ?

D'après l'exemple d'Antoine de Saint-Exupéry, l'enfant prend le nom de famille de son père. Est-ce le cas de chacun d'entre vous ? Demandons-nous quelle est la loi.

Lorsque la filiation d'un enfant est établie à l'égard de ses deux parents au plus tard le jour de la déclaration de sa naissance ou par la suite simultanément, ces derniers choisissent le nom de famille qui lui est dévolu : soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit leurs deux noms accolés dans l'ordre choisi par eux dans la limite d'un nom de famille pour chacun d'eux.

(...)
Lorsque les parents ou l'un d'entre eux portent un double nom de famille, ils peuvent, par une déclaration écrite conjointe, ne transmettre qu'un seul nom à leurs enfants.

Doc.2 : Article 311-21 du Code civil

Toute personne qui justifie d'un intérêt légitime peut demander à changer de nom. (...) Le changement de nom est autorisé par décret.

Doc.3 : Article 61 du Code civil

Toute personne qui justifie d'un intérêt légitime peut demander à changer de prénom. (...) La demande est portée devant le juge aux affaires familiales à la requête de l'intéressé ou, s'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur en tutelle, à la requête de son représentant légal. L'adjonction ou la suppression de prénoms peut pareillement être décidée. Si l'enfant est âgé de plus de treize ans, son consentement est requis.

Doc.4 : Article 60 du Code civil

1- Quels noms aurais-tu pu porter (doc.2) ? Justifie en surlignant le texte. **Vasseur / Fouchet / Vasseur-Fouchet / Fouchet-Vasseur.**

2- Pourquoi Antoine de Saint-Exupéry porte-t-il le prénom d'Antoine ? De façon générale, comment se fait le choix du prénom (DV) ? **Le choix du prénom est fait en fonction des goûts des parents et de la mode et parfois de la tradition familiale.**

3- Peut-on changer de nom (doc.3 et 5) ? Justifie ta réponse.

- Non, il est impossible de changer de nom
 Oui, il est possible de changer de nom

lorsque l'on peut justifier d'une excellente raison. C'est l'article 61 du Code civil qui l'autorise.

4- Peut-on changer de prénom (doc.4 et 6) ? Justifie ta réponse.

- Non, il est impossible de changer de prénom
 Oui, il est possible de changer de prénom

lorsque l'on peut justifier d'une excellente raison. C'est l'article 60 du Code civil qui l'autorise.

5- Donne une définition de l'identité légale. **L'identité légale, composée de plusieurs éléments (nom, prénom, date de naissance, sexe...), permet de distinguer chacun d'entre nous ; elle est protégée par l'Etat.**



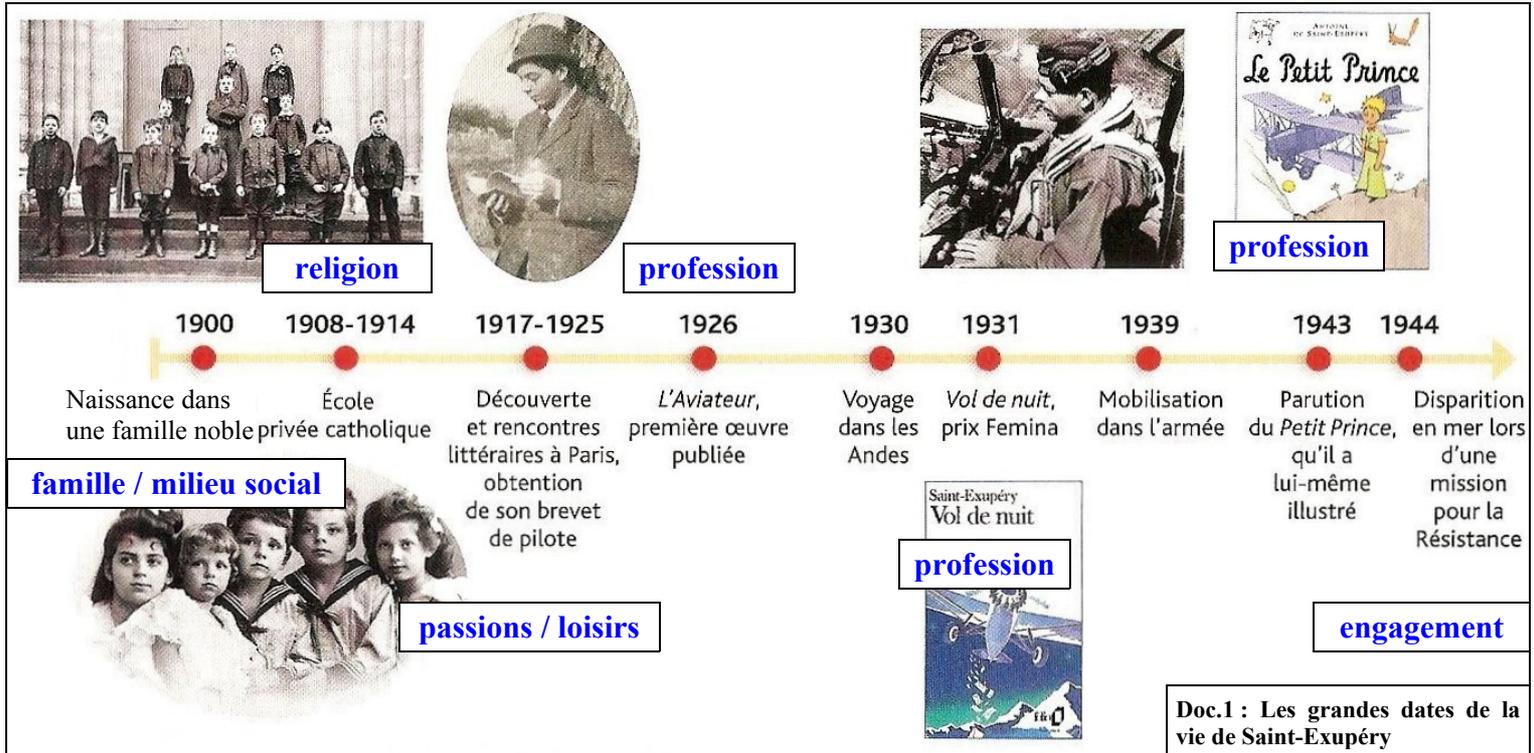
Doc.5 : Ils ont changé de nom (d'après un décret du Premier ministre paru au *Journal officiel* du 12 juillet 2009) : la famille Schwratjin s'appelle maintenant Chartin

Les 5 prénoms masculins	Les 5 prénoms féminins
Lucas	Emma
Nathan	Manon
Enzo	Chloé
Jules	Lola
Tom	Jade

Doc.6 : Les prénoms les plus donnés en 2009

Exercice n°1 : L'exemple d'Antoine de Saint-Exupéry

1- Identifie les différents éléments de l'identité personnelle d'Antoine de Saint-Exupéry.



Exercice n°2 : Ton identité personnelle

- 1- Complète le schéma de tes identités légale et personnelle ou celles de la personne de ton choix (chanteur, footballeur...).
- 2- Entoure en vert l'identité légale et en violet l'identité personnelle.

L'identité multiple

Nom / Prénom / Date de naissance
Résidence / Nationalité

Vasseur Ronan / né le 5 mai 1998
habite à Séné / français

Loisirs

Basket

Famille

Fils d'Alain Vasseur et de
Soizic Fouchet
Frère de Lili

Religion

Catholicisme

Milieu social

Classe moyenne



Etudes / Profession

Elève de 5^e